

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
Hors du DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 2, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
40 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h 1 soir.	1 » 00 » soir.	2 » 42 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 27 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— —	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	3 » 1 soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 26 Novembre.

M. Allain-Targé a déposé hier sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant ouverture des crédits supplémentaires nécessités par l'augmentation du nombre des députés et par la nouvelle organisation des ministères. Nous notons le fait parce que ce projet fournira certainement au président du Conseil, l'occasion de donner à la Chambre les explications que parait nécessiter le silence qu'il a gardé sur certains de ses projets dans la déclaration ministérielle par laquelle il a inauguré sa prise de possession du pouvoir.

Il ne parait guère vraisemblable, en effet, que ce projet soit voté sans qu'un membre quelconque de la Chambre ne fasse quelques observations préalables, qui nécessitent une réponse du gouvernement.

C'est cette réponse que M. Gambetta peut étendre selon qu'il le jugera bon, de manière à ce qu'il ne reste aucune équivoque sur le sens de sa première déclaration.

En même temps que ce projet, M. le ministre des finances en a déposé un autre tendant à l'ouverture des crédits nécessaires pour le paiement des frais de l'expédition tunisienne pendant le mois de janvier prochain.

Il y a à une sorte d'exception, mais cette exception est nécessaire puisque l'emploi de ces crédits doit commencer au 1^{er} janvier et que les Chambres ne se réunissent pour la session ordinaire que dans le courant de ce mois.

Il n'y a, du reste, qu'à louer le procédé, car s'il avait été employé par l'ancien cabinet, les critiques que sa manière de faire a soulevées, n'auraient pas eu de raison de se produire.

On assure que les dernières difficultés que soulevait la création du portefeuille spécial de l'agriculture ont été aplanies hier soir, dans une conférence qui a eu lieu entre MM. Devès et Rouvier.

Voilà donc M. Devès en plein dans la direction de son département. Il va, dit-on, se mettre immédiatement à l'œuvre des réformes, dont les principales porteront à ce qu'on assure, sur le service de l'hydraulique agricole.

Il compte surtout faire profiter de ces réformes les populations du Midi, si éprouvées par le phylloxera, et qui réclament depuis si longtemps la création de travaux d'irrigation destinés à combattre le fléau.

Espérons que, dans sa sollicitude pour les intérêts agricoles, M. le ministre de l'agriculture songera également aux populations des côtes du Sud-Ouest, non moins éprouvées que celles des plaines du Midi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 novembre.

Le ministre des finances dépose une demande de crédits supplémentaires pour l'expédition de Tunisie.

M. Clémenceau annonce par lettre son option pour Paris.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. Boscher Delangle, dans l'arrondissement de Loudéac. Le rapport conclut à l'invalidation.

M. Boscher Delangle expose que son concurrent républicain, M. de Janzé explique son échec par la pression que le clergé aurait exercée contre lui.

M. Galpin rapporteur répond que l'ingérence clérical se retrouve à chaque pas dans cette élection. L'intervention du clergé s'est produite sous la forme de prédication en chaire ; dans plusieurs

communes, on a dû arrêter des desservants pour avoir prononcé des paroles injurieuses contre le gouvernement de la République.

M. Lorois combat l'invalidation.

M. Freppel soutient que le clergé a le droit de recommander du haut de la chaire d'aller voter parce que l'abstention est une négligence coupable et un manquement aux devoirs envers la patrie.

M. Lockroy dit que cette théorie est absolument contraire au concordat.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, déclare que le gouvernement ne peut laisser passer les théories qui viennent d'être exposées à la tribune et qui tendraient à légitimer l'immixtion du clergé dans les élections. Le clergé doit se renfermer dans le rôle qui lui est tracé par le concordat et le gouvernement usera avec fermeté de tous les moyens que la loi lui confère pour obtenir du clergé le respect absolu des lois et de la Constitution.

M. de Lavessan dit que le débat qui vient d'avoir lieu fournit à la thèse de la séparation de l'église et de l'Etat l'argument le plus solide.

L'élection de M. Boscher Delangle est invalidée par 402 voix contre 93 sur 495 votants.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Escarguel concernant les victimes du coup d'Etat.

Les cinq articles du projet sont adoptés. L'ensemble est également adopté.

Une discussion s'engage au sujet de la date de la prochaine réunion.

La prochaine séance est fixée à samedi.

SENAT

Séance du 24 novembre.

M. Griffe ayant retiré sa proposition au sujet de l'élection de M. Voisins-Lavernière, ce dernier est proclamé sénateur inamovible.

La proposition de M. Griffe au sujet des bulletins blancs est renvoyée à la commission d'initiative. Le Sénat s'ajourne à mardi.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

COURS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Lundi dernier, à 10 heures du matin, s'ouvraient, dans une des salles de la Mairie, les cours d'Enseignement secondaire qui viennent d'être institués à Cahors en faveur des jeunes filles. La première leçon, à laquelle assistaient M. l'inspecteur d'Académie, M. Baumier, inspecteur de l'Enseignement primaire et MM. les professeurs des cours, devait être faite par M. Ythier, professeur de philosophie au Lycée, chargé de l'Instruction morale et civique.

Nombre de dames et maîtresses avaient accompagné les jeunes filles qui s'étaient fait inscrire comme élèves et dont le nombre est aujourd'hui de vingt-huit.

M. l'inspecteur d'Académie, qui présidait la séance, a pris la parole en ces termes :

Mesdames, Mesdemoiselles,

« Nous inaugurons aujourd'hui les cours d'Enseignement secondaire institués à Cahors en faveur des jeunes filles : ces cours sont organisés sous les auspices et sous le patronage de l'autorité municipale ; les ressources nécessaires pour les entretenir nous sont fournies, grâce à la généreuse initiative du Conseil municipal, grâce aussi au bienveillant concours du Ministère de l'Instruction publique.

Vous connaissez déjà cet Enseignement par l'annonce qui a été publiée par les journaux et par l'affiche qui a été répandue dans le public ; et vous savez que ces cours ont pour but de compléter votre instruction, de développer et d'élever le cercle de vos connaissances, de vous conduire aux examens du brevet élémentaire et même du brevet supérieur ou à tout autre exa-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(12) du 26 novembre 1881.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

A cet endroit, tu trouveras des batelier qui te conduiront à Trarbach, sur la Moselle. Je vous y attends, afin de vous conduire toi et notre petit Hubert au château de Beuren, qui sera désormais notre demeure. Aie confiance, chère épouse, et espère ! Tout le mal peut encore être réparé ; je le sais, je le sens. Je sens aussi que tu me pardonneras, que tu m'as déjà pardonné et que tu viendras avec ton enfant auprès de ton époux. Que Dieu le veuille !

« Ton époux affectueux et sincèrement repentant.

« JEAN DE BEUREN, jadis JEAN WALBOT. »

Le capitaine avait achevé sa lecture. Les larmes qui arrosaient le papier témoignaient de sa sincérité.

Il essuya de sa main ces témoins de son repentir, de son amour pour la femme qu'il avait tant peiné ; puis il prit la plume, et ajouta au bas des dernières lignes :

« LE 25 MAI, ANNO DOMINI 1748. »

Puis il plia la lettre, la cacheta, en se servant du pommeau gravé de son épée en guise de

sceau, et il écrivit l'adresse :

MADAME MARIA WALBOT
A COLOGNE.

Il tint encore un instant la lettre à la main, puis il la plaça dans la valise, qu'il commença de boucler.

A ce moment, la porte s'ouvrit doucement et Wenz entra.

Le nouvel arrivant jeta sur le capitaine un coup d'œil rapide ; il suivit d'un air anxieux le mouvement de son maître qui bouclait la valise où était enfermée la lettre dont il croyait connaître le contenu.

Puis, dès qu'il vit le capitaine lever les yeux sur lui, il prit son visage accoutumé, grâce à cette force, à cette puissance de volonté avec laquelle il savait refouler dans les plus profonds recoins de son être les sentiments qui l'animaient, et qui chez un homme ordinaire se fussent inconsciemment trahis par quelques signes extérieurs.

— Voilà, mon capitaine, dit-il du ton le plus naturel, tout est en ordre ; les chevaux sont bien soignés et seront prêts, demain, à entreprendre la course difficile que nous avons encore devant nous.

Puis, comme s'il se fût aperçu seulement alors de ce que faisait M. de Beuren, il ajouta avec un empressement feint.

— Oh ! ne vous donnez point la peine, mon capitaine, je vais fermer la valise.

Et il tira à lui le porte-manteau.

Feignant qu'il n'avait point été convenablement joint, il le rouvrit rapidement, comme pour repousser un obstacle, qui s'opposait à ce qu'il

se fermât, mais en réalité il ne fit que jeter un coup d'œil dans l'intérieur.

Il dut avoir rencontré ce que ses yeux cherchaient, car il rabattit rapidement l'un sur l'autre les deux compartiments de la valise, ferma les boucles avec beaucoup de soin, donna un tour de clef, et la replaça sur la table d'un air satisfait.

Le capitaine l'avait laissé faire.

Son visage reflétait cette douce tranquillité de l'âme que donne l'attente d'un bonheur désormais certain.

Il souriait d'aise, pensant sans doute à la joie que la lettre qu'il venait d'écrire était destinée à causer au milieu d'êtres qui depuis si longtemps n'avaient sans doute connu que la peine.

— Là, mon cher Wenz, dit-il, buvons maintenant un verre de ce bon vin de la Moselle, à la santé de la comtesse de Beuren et du jeune seigneur. Buvons à la nouvelle existence calme et heureuse que nous allons mener au château de mon père, et disons à jamais adieu aux fatigues et aux périls de la vie vagabonde de soldat.

— Que Dieu protège le seigneur de Beuren et sa maison ! répondit Wenz du ton le plus humble. Qu'il m'accorde, pendant de longues années, le bonheur d'être le fidèle serviteur d'un aussi bon maître !

— Oui, mon cher Wenz, tu n'auras pas à te plaindre de moi, ni certes de ma chère épouse non plus ; elle est si douce, si bonne ! Tu trouveras également à te marier par là, et vous serez de la famille, toi, ta femme et les enfants que j'espère qu'elle te donnera.

— Mon capitaine veut sans doute plaisanter, répondit Wenz en baissant les yeux et en pre-

nant un air embarrassé ; quelle est la femme qui voudrait d'une vieille peau bronzée sur les champs de bataille, comme l'est la mienne ? Mon seul bonheur sera de servir mon maître, sa noble épouse, et de raconter au jeune seigneur des histoires de combats. Je pourrai en raconter, car j'en ai vu, Dieu sait.

— Bah ! bah ! ne faisons point le modeste ; il ne manquera point de jeunes et fortes filles dans notre bonne vallée de la Moselle qui seront très-heureuses d'avoir pour époux le premier serviteur du château de Beuren ; car, entends-tu bien, mon intention est de te confier le rang suprême dans le personnel du château ! ajouta-t-il en riant.

— Comment reconnaître tant de bonté ! s'écria Wenz avec enthousiasme. Mais mon dévouement à toute épreuve, s'il ne saurait égaler la générosité de mon seigneur, lui prouvera du moins ma reconnaissance.

— C'est bien, reprit le capitaine, en lui tendant la main : touche là, tu es un brave garçon, et comme il nous faudra nous remettre en route au point du jour pour atteindre avant la nuit le but de notre voyage, disons nous bonsoir et allons nous reposer quelques heures dans nos modestes lits, qui valent bien du reste ceux que nous avions à Maestricht.

Wenz se retira, ferma la porte sur lui, et une fois arrivé dans le sombre couloir, un sourire sardonique apparut sur ses lèvres et il murmura entre les dents :

(A suivre.)

men qu'il vous plaira de subir, de vous donner en un mot, un enseignement à peu près analogue ou semblable en bien des points à celui que l'on reçoit dans les lycées et les collèges de l'Université où sont élevés vos frères. Cet enseignement, si nouveau pour vous, doit vous être donné par des hommes qui vous sont bien connus, par des professeurs d'un mérite éprouvé, qui offrent toutes les garanties désirables de savoir et de capacité et doivent inspirer à vos familles toute confiance à tous les points de vue. Permettez-moi donc d'espérer, Mesdemoiselles, que, par votre assiduité à ces leçons et votre amour de l'étude, vous répondrez dignement au zèle et aux efforts de vos maîtres et que vous saurez retirer de cet enseignement les résultats les plus heureux pour votre instruction, telle que la veut aujourd'hui les exigences et les besoins de notre société moderne. Un de vos professeurs, M. Ythier, chargé des leçons d'instruction morale et civique, va inaugurer les cours et vous donner, à titre de prolégomènes, de plus amples explications sur le but et le caractère de cet enseignement et sur les excellents résultats que nous en attendons.

M. l'inspecteur d'Académie donne alors la parole à M. Ythier, qui s'exprime à peu près en ces termes :

Mesdames, Mesdemoiselles,

L'honneur qu'on m'a fait en m'appelant à ouvrir la série des cours d'Enseignement secondaire faits aux jeunes filles, m'impose une obligation, celle de rendre au promoteur de leur fondation, je pourrais dire à leur fondateur, M. l'inspecteur d'Académie, le juste hommage qui lui est dû. — Agréable obligation, du reste, puisqu'elle me permet d'unir à ce témoignage général de gratitude envers un homme tout dévoué à la cause de l'enseignement, celui de ma sympathie personnelle et, je crois pouvoir ajouter, de celle de mes collègues.

Je sais bien qu'à l'époque où nous vivons, la cause sacrée de l'instruction publique n'a pas besoin, pour remporter la victoire, des efforts d'autrefois. Elle ne rencontre plus devant elle que des adversaires qui se dérobent et se déguisent, et s'il est utile de la défendre encore, c'est beaucoup moins pour établir la légitimité de son principe que pour en élargir et en généraliser l'application. Encore cette dernière œuvre, surtout quand il s'agit de l'éducation des femmes, qui tient pourtant de si près à la moralité et à la prospérité publiques, rencontre-t-elle, surtout dans un certain monde, de sérieuses résistances. Nous n'en devons que plus de reconnaissance à l'homme d'initiative qui l'a entreprise et qui n'a reculé devant aucune difficulté, devant aucune démarche pour en assurer le succès. Mon devoir aussi est d'adresser au nom de tous, des remerciements à M. Baumier, qui a bien voulu nous prêter pour notre installation son précieux concours.

Mesdames, avant de commencer ensemble l'étude à laquelle j'ai mission de vous initier, je crois convenable et utile de vous dire quelques mots sur la nature et l'objet de cet enseignement. L'instruction morale et civique, en effet, avait été jusqu'à ce jour si négligée que son nom même pour beaucoup de gens, n'a pas encore un sens bien précis. On ne sait pas bien ce que c'est. Et cependant, sans amour propre de professeur, je puis dire qu'elle vient de prendre tout-à-coup une importance capitale, puisque le Conseil supérieur de l'Instruction publique vient de l'inscrire au premier rang dans les programmes de la loi sur l'Instruction primaire. Désormais, instituteurs et institutrices devront, pour obtenir le droit d'enseigner, justifier des connaissances attachées à cette innovation. J'essaierai en peu de mots de vous en donner une idée, m'adressant pour aujourd'hui à tout le monde, aux dames surtout et aux maîtresses plutôt qu'aux élèves mêmes.

Déjà, avant la révolution, Turgot avait nettement réclamé pour tous l'instruction morale et sociale : « Il y a, disait le ministre de Louis XVI, des méthodes et des établissements pour former des géomètres, des physiciens, des peintres ; il n'y en a pas pour former des citoyens. » L'expression seule du désir de Turgot est de nature, il me semble, à vous indiquer le but de cette instruction morale et civique. Elle tend, en effet, à préparer, à former dès l'école, le futur citoyen, et pour vous, mesdames, à qui jusqu'ici l'injustice des hommes a refusé l'exercice de ces droits de citoyen, son but est de vous apprendre que malgré cela la femme a, dans la société où elle vit, des devoirs à accomplir et, dans une certaine mesure aussi, des droits à exercer.

Dans un pays qui se gouverne lui-même, où chaque individu participe librement, par ses votes à la direction des affaires publiques, il est bon que la majorité des citoyens ne restent point dans l'ignorance de leurs obligations politiques et sociales.

Vous leur demandez de respecter, d'aimer la Constitution, et ils ne connaissent pas la Constitution.

Vous leur demandez d'exercer des droits, de satisfaire à des devoirs et ils ignorent le sens, la

portée de ces droits et de ces devoirs. « L'amour de la patrie n'est pas enseigné en France » disait Vitet il y a quelques années. Eh bien, si cette assertion était vraie, il importe qu'elle cesse de l'être et que les petits enfants de la France les jeunes garçons et les jeunes filles apprennent dès l'école à aimer non seulement leur pays mais les institutions de leur pays. « Sans l'éducation civique et politique, a-t-on dit encore, le peuple souverain est un enfant qui joue avec le feu et qui risque à chaque instant d'incendier la maison. »

C'est pour essayer de conjurer ces dangers, de combler une grave lacune de l'enseignement populaire que M. le Ministre de l'Instruction publique a introduit dans les programmes nouveaux l'enseignement de la morale et du civisme.

(A suivre).

Monseigneur l'Évêque, escorté de son Chapitre, s'est rendu mercredi, sur le chantier du nouveau bâtiment du Séminaire, pour procéder à la cérémonie religieuse d'usage.

Là, en présence de M. le Supérieur de l'établissement et de ses élèves, de M. l'architecte diocésain et de l'entrepreneur, Monseigneur a prononcé les prières de circonstance, pour appeler les bénédictions du ciel sur les travaux dont la bonne exécution est poussée rapidement depuis quelques temps.

Puis s'adressant aux ouvriers, Monseigneur leur a fait espérer, qu'avec l'aide de Dieu on n'aurait aucun accident à regretter jusqu'à l'achèvement de la construction.

En se retirant, Monseigneur a remis à l'entrepreneur une gratification destinée aux ouvriers.

Par décret du 19 novembre 1881, M. Laplace, a été révoqué de ses fonctions de maire de la commune de Vaillac.

On nous annonce qu'une Société artistique purement militaire, vient de s'organiser au 7^e de ligne, sous la haute présidence de M. le général Villain.

Un local dans lequel sera construite une scène, va être mis à la disposition des membres de cette Société, sans distinction de grade, ni de rang.

C'est une heureuse innovation qui ne peut que développer l'esprit de corps.

MM. Lacarrière (Benjamin), et Engélibert (Jean), élèves des Petits Carmes, viennent d'être reçus bacheliers.

Notre compatriote, M. Alfred Tourette, vient d'être attaché à la personne de l'amiral Krantz, commandant l'escadre d'évolution de la Méditerranée, en qualité d'aspirant d'état-major.

Monsieur Pojos, inspecteur de l'enseignement primaire, à Cahors, est promu sur place à la 2^e classe.

M. Bonnet, commissaire de police à Figeac a été nommé en la même qualité à Nérac.

Nous possédons en ce moment à Cahors des artistes d'un réel talent, MM. Magnani 1^{er} violon, Breinza 2^e violon ; Pignataro flûtiste et Maullello harpiste, qui forment le *Quatuor* renommé connu sous le nom de *Quatuor florentin*.

Ces excellents artistes ont donné hier au soir leur premier concert dans la salle du Grand Café Tivoli. Ils ont exécuté d'une façon magistrale quelques-uns des plus beaux morceaux de leur répertoire. Signalons, entre autres : l'ouverture de *Sémiramide* et les plus belles pages de *Lucie*, de la *Juive* et de la *Traviata*. L'auditoire très nombreux, a fait au *Quatuor florentin* l'accueil sympathique qu'il mérite à tous égards.

Notons que M. Magnani, 1^{er} violon, est un premier du conservatoire des jeunes avengles de Florence.

Voici un jugement du tribunal de Bordeaux, confirmé par arrêt de la Cour de cette ville, que nous croyons de nature à intéresser nos lecteurs :

D'après ce jugement, le notaire n'est pas responsable des dépôts faits dans son étude, à son premier clerc, en dehors de sa participation, alors qu'il n'entre pas dans les fonctions de ce dernier de recevoir les capitaux destinés à être placés hypothécairement.

Il n'est pas, par suite, tenu de répondre du

dommage éprouvé par un déposant à qui le premier clerc a donné un reçu faussement signé du notaire ou de son mandataire.

— Le bureau météorologique du *New-York-Herald* nous communique la dépêche suivante :

Une tempête traverse l'Atlantique au nord du 45°. Elle arrivera sur la Grande-Bretagne et les côtes de Norvège entre le 23 et le 25. Du Sud à l'Ouest, bourrasques ou forts vents. Une autre suivra de près, probablement accompagnée de neige, vent au Nord-Ouest Temps orageux sur l'Atlantique.

— Nous lisons dans l'*Echo de Marmande* : Le marché au vin de notre ville a été, samedi, calme et presque sans transactions dignes d'être mentionnées. Les cours toujours tenus très fermes.

Les transactions en blés sont fort limitées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le président de la République française, Sur le rapport du ministre de l'intérieur et des cultes ;

Vu les délibérations du conseil municipal de Carnac-Rouffiac département du Lot, en date des 11 mai 1879, 13 février, 6 mars, 5 juin et 11 septembre 1881 ;

Le procès verbal de l'enquête ouverte les 27, 28 et 29 mars 1881 ;

L'avis du commissaire enquêteur ; celui du préfet et les autres pièces de l'affaire ; L'ordonnance du 23 août 1835 ; La loi du 3 mai 1841,

Décrète :

Art. 1^{er}. — Est déclaré d'utilité publique la construction d'une école de filles à Carnac-Rouffiac, (Lot).

En conséquence, cette commune est autorisée à acquérir du sieur Constans, soit à l'amiable, au prix fixé d'après une expertise contradictoire, soit s'il y a lieu par voie d'expropriation, conformément à la loi du 3 mai 1841 une parcelle de terrain de six ares quarante centiares, estimée mille francs, telle, au surplus qu'elle est désignée au plan qui a servi de base à l'enquête.

Il sera pourvu au paiement de cette acquisition et des travaux de construction le tout évalué huit mille trois cent trente-sept francs, au moyen du produit de souscriptions privées, s'élevant à sept cent quatre-vingt-sept francs, d'un emprunt de trois mille cinq cents francs à la caisse des écoles, autorisé par décret du 25 octobre 1881, et d'un secours de quatre mille francs alloué à la commune sur les fonds de l'Etat.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret. Fait à Paris, le 3 novembre 1881.

Signé : Jules GRÉVY.

Par le président de la république, Le ministre de l'intérieur et des cultes, Signé : CONSTANS.

Pour ampliation :

Le Directeur du secrétariat et de la comptabilité, Signé : H. ROUSSEAU.

Pour copie conforme ;

Le Préfet du Lot,

Signé : G. GRAUX.

Pour copie conforme,

Le Maire de Carnac Rouffiac, LACAVALERIE.

L'EXPOSITION D'ÉLECTRICITÉ.

Les deux dernières journées de l'Exposition d'électricité, abandonnées au public, qui y était admis gratuitement, se sont passées au milieu d'une immense affluence de monde.

Samedi soir, dans l'espace de deux heures, c'est-à-dire de huit à dix heures, on a compté 19,000 entrées. Dimanche, le nombre des visiteurs a été encore plus considérable ; on en a compté 24,000 pendant la journée, c'est-à-dire dans l'espace de six heures, et le soir les entrées ont été au nombre d'environ 25,000.

Cette fourmilière humaine a pu néanmoins se mouvoir, aller et venir, sans qu'on ait eu à déplorer ni accident ni encombrement, chose assez rare en pareil cas. L'honneur en revient à l'habile officier de paix du 8^e arrondissement, qui a su, pendant toute la durée de cette exposition, organiser et diriger les services d'ordre, à la satisfaction de tous.

Dès samedi soir, M. Cochery s'est fait remettre un aperçu des résultats financiers de l'Expo-

sition organisée sous sa haute direction. Il résulte des chiffres connus, que le produit des entrées s'élève à la somme totale d'environ 735,000 francs.

A cette somme il faut ajouter les redevances payées par les adjudicataires, pour l'exploitation du buffet et pour la vente du catalogue, ainsi que quelques droits de place payés par un certain nombre d'exposants ; ce qui portera le chiffre de la recette à 800,000 fr.

Tout compte fait, il restera environ 300,000 fr. de bénéfices nets.

THÉÂTRE DE CAHORS

Représentation de M^{lle} AGAR.

Dimanche 26 novembre, M^{lle} Agar, de la Comédie Française, donnera une représentation à Cahors. Le spectacle commencé par le *Bourgeois gentilhomme* de Molière, sera continué par *Iphigénie*, tragédie de Racine.

Quelques mots sur cette œuvre :

Iphigénie est la première des tragédies où Racine ait directement engagé la lutte avec un des maîtres de la scène antique. Ce fut une pièce d'Euripide qu'il choisit pour objet de son émulation. On l'a souvent dit : de tous les tragiques grecs, Euripide est celui qui s'éloigne le moins du génie moderne ; est-ce à cela qu'il faut attribuer la préférence de Racine ? Nous pouvons dire que cette inspiration fut des plus heureuses. Le succès d'*Iphigénie* fut un grand succès de larmes. L'émotion de la Cour « toute pleine de pleureurs » selon l'expression de Robinet, commença la réputation de cette touchante tragédie. Racine lui-même le reconnaît dans sa préface : « Le goût de Paris, dit-il, s'est trouvé conforme à celui d'Athènes. Mes spectateurs ont été émus des mêmes choses qui ont mis autrefois en larmes le plus savant peuple de la Grèce. » Par l'intérêt de son action, par son style merveilleux, *Iphigénie* de Racine a toujours été considéré comme un chef-d'œuvre.

Voltaire était frappé de ce que les traits dont Racine a coloré ses héros avaient conservé le caractère de leur antique beauté. Tout d'ailleurs dans *Iphigénie* de Racine ravissait Voltaire d'admiration, et quand il se demandait quelle était sur notre Théâtre la tragédie à la fois la plus régulière et la plus pathétique, celle que nous pouvions proposer à toute l'Europe comme satisfaisant à toutes les conditions de l'art, il ne croyait pas dans *Phèdre* elle-même rencontrer cet idéal, mais dans la seule *Iphigénie*. « O véritable tragédie ! s'écria Voltaire à une représentation d'*Iphigénie* ; beauté de tous les temps et de toutes les nations ! malheur aux barbares qui ne sentiraient pas jusqu'au fond du cœur ton prodigieux mérite. »

Judi soir, dit le *Courier de Tarn-et-Garonne*, salle à peu près comble pour la représentation d'*Iphigénie en Aulide*, par M^{lle} Agar, de la Comédie française.

La grande tragédienne a joué *Clytemnestre* avec une supériorité merveilleuse. On sent, après l'avoir entendue, que Voltaire avait raison de placer *Iphigénie* en tête des chefs d'œuvre de Racine.

Nos félicitations à M. Marye, directeur, pour la bonne soirée qu'il nous a fait passer.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

du 19 au 26 novembre 1881.

Naissances.

Caussil, Pierre, à Toulousque.
Couderc, Ernest, à Bouydon.
Renard, Eugène, rue de la Mairie 3.
Bonassie, Mathilde, rue Portail-Alban, 11.
Godbarge, Jeanne, rue St-Géry, 5.
Alazard, Edmond, aux Tuileries.

Mariages.

Loubéjac, Jean, et Guiraudet, Marie.
Poujal, Jen, et Sicard, Jeanne.

Décès.

Rouby, Marie, 3 ans, (hospice).
Sers, Lucie, lisseuse, 18 ans, rue St-Pierre, 7.
Delpérié, Antoinette, couturière, 27 ans, célibataire, (hospice).
Pèrié, Marie, ménagère, 75 ans, (hospice).
Deilhes, Pierre, paveur, 65 ans, rue du four Ste-Barbe, 4.
Burgalières, Baptiste, cadet, cultivateur, 67 ans, aux Tuileries.
Bonnet, Marie, 8 mois, rue Brives.
Tulle, Catherine, s. p. 66 ans, rue Lastié.
Rodolose, Louise, s. p., 16 ans, rue Nationale.
Marchou, Marie, s. p. 78 ans, Boulevard Sud.

Bourse de Paris.

Cours du 26 novembre

Rente 3 p. %	85.20
— 3 p. % amortissable	85.85
— 3 p. % amort. nouveau	85.20
— 4 1/2 p. %	112.75
— 5 p. %	115.60

Dernières Nouvelles

Le Paris confirme que la session se terminera le 10 décembre.

Dans un article, le Paris s'élève vivement contre les députés solliciteurs, qu'il appelle la plaie de la troisième République. Il conclut en déclarant que le véritable grand ministre sera celui qui fera cesser ces abus, en attendant le scrutin de liste.

Le Paris dit que M. Oustry serait désigné comme gouverneur de l'Algérie.

Le Français annonce que M. Batbie soutiendra demain la validité de l'élection de M. de Voisin-Lavernière. Il invoquera les précédents dans les élections des inamovibles par l'Assemblée nationale.

Berlin, 23 novembre.

— L'empereur Guillaume est obligé de garder la Chambre, son sommeil est interrompu par des douleurs aiguës à l'abdomen, l'empereur se borne à expédier les affaires urgentes.

— On dément formellement le bruit d'après lequel M. Herbert de Bismarck aurait offert à l'Angleterre, de la part de M. de Bismarck la libre disposition de l'Égypte.

M. Herbert de Bismarck, n'a pas encore vu lord Granville.

Paris, 24.

— Le général Chanzy maintient sa démission d'ambassadeur à cause de la politique intérieure adoptée par le nouveau cabinet, et parce qu'il ne lui serait pas facile d'en expliquer les motifs à l'étranger.

— M. Waldeck-Rousseau soumettra au conseil de cabinet, dans la soirée, une circulaire aux préfets contenant des instructions sur la conduite politique et administrative qu'ils doivent suivre.

— M. Antonin Proust a l'intention de demander à la commission des finances du Sénat de bâter le vote de la loi sur la vente des diamants de la couronne, votée par la Chambre.

— Le Siècle annonce qu'on prépare au ministère de la guerre un projet relatif à l'organisation de l'armée d'Afrique.

— La Justice constate que la réunion plénière des gauches a échoué complètement.

— Le Rappel déclare à ce sujet que la France n'est pas un pays de représentation nationale à huit clos; elle ne tolérerait pas que ses mandataires allassent se cacher pour faire ses affaires, comme des affaires véreuses.

Tunis, 24 novembre.

— La tribu des Ouled-Ayar est cernée ou dispersée par les colonnes d'Aubigny, Philibert et Laroque. Ils seront sévèrement châtiés.

Les opérations de pacification continuent sans résistance sérieuse.

Berlin, 24 novembre.

— L'empereur Guillaume s'affaiblit; son état inspire des inquiétudes.

Paris, 25 novembre.

— On a décidé de nommer M. Castagnary, directeur des cultes.

— Une trentaine de députés, réunis hier chez M. Tisserand, député du Puy-de-Dôme, ont manifesté l'intention de former un groupe indépendant.

— A la suite d'un article paru dans le Henri IV, une rencontre a eu lieu entre le prince Louis Morat et M. de Vaux, rédacteur de ce journal.

M. le prince Morat a été blessé d'un coup d'épée au côté droit.

Paris, 24 soir.

Un télégramme de Tunis dit que la colonne qui occupe Sfax a razzé Sidi-Mansour dont les habitants n'ont pas rempli les conditions de leur soumission.

Les cuirassés anglais et italiens qui étaient à Sfax sont rentrés à la Goulette.

Une dépêche du général Saussier de Cafia dit que la brigade de cavalerie Loujeole a été envoyée dans la direction de Babir Séguier pour faciliter les opérations de la colonne Logerot sur Gabès.

— On s'entretient beaucoup, dans le monde financier, d'un incident qui se serait produit au sujet du remplacement de M. Denormandie,

comme directeur de la Banque de France.

On raconte qu'apprenant la nomination de M. Magoin, les amis de M. Denormandie, intéressés à son maintien, prièrent M. de Rothschild de faire une démarche auprès de M. Gambetta. M. de Rothschild acquiesça et se rendit chez M. le président du Conseil.

M. Gambetta fit entrer immédiatement M. de Rothschild et, dès le premier mot, comprenant de quoi il s'agissait, il interrompit son interlocuteur et lui dit :

— Pardon M. le baron, si c'est une sollicitation je suis prêt à vous écouter, mais si c'est une protestation je ne saurais l'accueillir.

M. de Rothschild, sans mot dire, salua le président du Conseil, tourna les talons et s'en alla.

(Correspondance Bullier.)

DÉPÊCHE

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 26 novembre.

Le bruit a couru aujourd'hui, dans l'après-midi, de la mort de l'empereur d'Allemagne. Informations prises à l'ambassade d'Allemagne, on n'a pas reçu confirmation de cette nouvelle.

Paris, 26, soir.

Dans la circulaire qu'il vient d'adresser aux préfets, le ministre fait connaître au personnel placé sous ses ordres, qu'il est décidé à ne faire aucun cas ni des apostilles, ni des recommandations verbales. Il n'accordera rien à la faveur, il jugera les préfets à leurs œuvres. Il leur recommande de se poser comme les représentants du gouvernement central plutôt que des intérêts locaux, de visiter au moins une fois par an toutes les communes de leur département, de recevoir souvent les maires. Il leur prescrit en outre, de surveiller toutes les nominations et de ne s'entourer que des fonctionnaires dévoués aux institutions actuelles, et attachés à leur carrière.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 24 Novembre 1881.

La Bourse est très agitée; la baisse du change de New-York sur Londres, le resserrement de l'argent qui s'est produit sur le marché anglais, la crainte de reports élevés à la prochaine liquidation avaient pesé sur les cours; le caractère favorable du bilan de la Banque de France constatant de nouvelles rentrées d'or a contribué à les relever; le 5 0/0 a remonté de 115.85 à 116.25; le 3 0/0 de 85 à 85.45; l'Emprunt de 84.77 à 85.15.

Les institutions de crédit ont opposé une grande résistance à la baisse; citons parmi les plus fermes la Banque de France, la Banque nationale, l'Union, qui sont restées immobiles pendant que tout fléchissait.

Le Suez, dont les deux premiers jours de la troisième décennie de novembre n'ont produit que 180.000 fr., a perdu une cinquantaine de francs; le Gaz est tombé à 1.605.

Les offres se poursuivent sans interruption sur le 5 0/0 turc, le cours de 13 a été perdu sans discussion et l'on est tombé à 12.75; le 5 0/0 italien a fléchi jusqu'à 89.

Nous avons dit qu'un groupe d'établissements financiers mettait en vente les 29 et 30 courant 35.000 actions de la Grande Compagnie d'Assurances au prix net de 300 fr.; ces 300 francs sont payables : 100 fr. en souscrivant, 100 fr. à la répartition : 100 fr. du 1^{er} au 10 février 1882. Une bonification de 2 fr. par titre sera faite aux souscripteurs qui se libéreront à la répartition.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-deux novembre courant, et par exploit du sieur Philippe Combelles, huissier, en date du vingt-cinq du même mois de novembre, la dame Marie-Justine David, épouse du sieur Joachim Arnaud, sans profession, demeurant et domiciliée de la ville de Cahors, a formé devant le tribunal civil de ladite ville de Cahors, une demande en séparation de biens, contre ledit sieur Joachim Arnaud, son mari.

Elle a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué.

Pour extrait certifié véritable : A Cahors, le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-un.

DELBREIL.

Les Dragées digestives du D^r Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul

infaillible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

COMPAGNIE

De Chemin de Fer et de Navigation D'ALAIS AU RHONE ET A LA MÉDITERRANÉE

Société anonyme Capital social : 20,000,000 de franc

ÉMISSION PUBLIQUE

De 17,000 ACTIONS nouvelles

Les dividendes sont payables les 1^{er} Mars et 1^{er} Septembre

CONDITIONS de la SOUSCRIPTION

En souscrivant.....	100 fr.
A la répartition (du 15 au 20 décembre).....	150 «
Du 10 au 15 janvier.....	125 «
Du 10 au 15 février.....	125 «
	500 fr.

Les titres libérés à la répartition toucheront un coupon de 12 fr. 50 le 1^{er} mars, les autres recevront seulement l'intérêt proportionnel de 6 fr. 25.

Un intérêt de 5 0/0 sera suivi aux actions pendant la durée de la construction; mais, dans les premiers mois de 1882, la ligne d'Alais au Rhône et l'embranchement de Salindres seront terminés, et tous les services de la Compagnie par les voies ferrées, fluviales et maritimes, seront en pleine et complète exploitation.

Le rendement minimum du trafic au début de l'exploitation, assuré par des traités avec les Mines et les Forges d'Alais, les Mines de Tréllys, les Usines de Salindres, le Salin de Giraud, la Compagnie de Terre-Noire, la Vouille et Bessèges, les Mines de Saint-André, (sans compter le trafic considérable en dehors de ces Compagnies), sera de 850,000 tonnes, produisant un bénéfice net de..... 2,906,302 fr. duquel il faut déduire l'intérêt et l'amortissement des obligations, soit. 1,120,000 «

Il reste net pour les 40,000 actions. 1,786,302 fr. Soit 44 fr. 65 par action. C'est un placement à 8.93 0/0, qui s'élèvera rapidement de 10 à 15 0/0.

L'augmentation du capital émis et à peu près déjà employé, est destinée à établir : les raccordements avec les lignes de Nîmes au Theil et d'Alais à Bessèges; à terminer des gares, embranchements et voies supplémentaires; à agrandir et outiller le service de navigation avec extension à Cette, par suite du rachat par l'Etat des canaux de Beaucaire et des Etangs, et à augmenter le matériel roulant, pour les mettre en rapport avec les transports à effectuer; enfin, à organiser le service en vue de l'exploitation prochaine.

AVIS AUX ANCIENS ACTIONNAIRES

Il est réservé, par privilège aux porteurs des 22,000 actions anciennes, la souscription de un titre nouveau par deux titres anciens. Pour jouir de ce privilège, les anciens actionnaires devront produire à l'appui du 1^{er} versement les titres anciens, qui seront rendus estampillés, et effectuer leur souscription AVANT LE 7 DÉCEMBRE.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE Les Mercredi 7 et Jeudi 8 Décembre 1881

A LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

18, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS Les coupons à échéance de décembre et de janvier et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement sans commission ni courtage.

Les titres anciens étant cotés officiellement, les titres nouveaux seront inscrits également au cours de la Bourse.

ON SOUSCRIT DÈS MAINTENANT. Les souscriptions adressées avant le 7 décembre à la Société Française Financière seront irréductibles; les autres seront soumises à une répartition proportionnelle.

Une Notice détaillée est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE.

Le public se demande souvent comment il doit employer des capitaux disponibles, et s'il n'y aurait pas lieu d'opérer des arbitrages fructueux entre valeurs présentant d'indiscutables garanties de solidité; nous croyons bien servir ses intérêts en lui indiquant l'achat des actions de la Société générale de fournitures militaires. Nous pensons qu'il ferait une opération avantageuse en vendant les titres des entreprises industrielles qui ont été surmenés par la spéculation, pour acheter les titres sur lesquels nous appelons aujourd'hui l'attention des capitalistes. Les actions de la Société générale de fournitures militaires, figurent à la cote officielle, au prix de 535 fr. Ce cours présente une marge très importante à la hausse.

Nous sommes heureux de signaler à nos nombreux lecteurs un placement de premier ordre qui offre les meilleures garanties.

Les personnes qui suivront le conseil que nous leurs donnons d'acheter des actions de la Grande Compagnie d'Assurances n'auront qu'à s'en féliciter plus tard.

Pour tous les renseignements, s'adresser à

M. L'HUILLIER, directeur de la Société Nouvelle, 10, rue d'Alsace-Lorraine, Toulouse.

LA GRANDE COMPAGNIE

D'ASSURANCES

INCENDIE-CHOMAGE, TRANSPORTS, ACCIDENTS

Capital : 50 MILLIONS de francs

Siège social : 2, rue Drouot.

Statuts déposés chez M^e MASSION, Notaire à Paris.

35,000 ACTIONS DE 500 F.

Libérées de 125 francs

SONT MISES A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Au prix net de 300 Francs.

PAYABLES :

En souscrivant.....	Fr. 100	} 300 francs
A la répartition.....	100	
Du 1 ^{er} au 10 février 1882.....	100	

Une bonification de 2 fr. par titre, sera faite aux souscripteurs qui se libéreront à la répartition.

Les actions de la Grande Compagnie sont cotées à la Bourse de Paris, au comptant et à terme.

LES DEMANDES SONT REÇUES

les 29 et 30 Novembre courant A PARIS

A la SOCIÉTÉ NOUVELLE de Banque et de Crédit

52, rue de Châteaudun, 52

Chez M. HENRI de LAMONTA, banquier,

59, rue Taitbout, 59,

LA BANQUE NATIONALE

11, rue Le Peletier, 11

Recevra également les demandes à ses guichets.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Chez tous les Banquiers et Agents de change correspondants de la SOCIÉTÉ NOUVELLE et de la maison de Banque Henri de LAMONTA.

Aux succursales

de la SOCIÉTÉ NOUVELLE de BANQUE et de Crédit:

8, boulevard Montmartre; 13, rue des Halles;

107, rue de La Chapelle, à PARIS;

A Avignon, Béziers, Bordeaux, Lyon,

Marseille, Nancy, Nantes, Nice, Reims,

Rouen, Saint-Denis, Toulouse et Tours.

Et chez tous les Agents du Crédit Viager

LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES, DÈS A PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE.

Eaux-Bonnes

Eau minérale naturelle. Vieux rhumes, asthme et toutes affections tenaces, gorge, bronches, poitrine rebelles à tous autres remèdes. Dépôt toutes pharmacies. Vente ann. un million de bouteilles. Demander brochure gratis, à Gérant, à Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées).

CRÉDIT CENTRAL DE PARIS

Si vous voulez acheter, de confiance, des titres de rentes, actions ou obligations, sans autre commission que le courtage officiel, adressez-vous au Crédit Central de Paris, le seul grand établissement financier qui, par ses relations et la sûreté de ses informations, a su conquérir, depuis de nombreuses années, le premier rang parmi les grandes maisons de banque. Pour renseignements: écrire au Directeur du Crédit Central de Paris, 8, rue du Faubourg-Montmartre. - Paris.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878

MÉDAILLE D'OR



Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

NOUVEAUTÉS
à Prix-fixe.

F. Pontié.

NOUVEAUTÉS
à Prix-fixe.

Boulevard Sud et rue Fénélon, à Cahors.

Exposition Générale et mise en vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver.

Confections pour Dames Lainages pour robes depuis 0 fr. 25 c. le mètre, Soieries, Velours en tous genres, Fourrures, Manchons, Jupons, Châles, Tissus pour deuil, Toiles, Calicot, Serviettes, Mouchoirs, Draperies pour hommes, Chemises pour hommes, Tapis d'appartements, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Indiennes, Cretonnes, pour ameublements. — Spécialités de Nouveautés, riches pour corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes, et Cachemire Français, Soieries, Dentelles, Velours, Confections, Lingerie, Fourrures, Manchons, et Boas. — Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance, est absolu pour la Maison. — On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leur achat. — Envoi franco à partir de 20 francs.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.
Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p>	<p>Pharmacie Centrale de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p>
<p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>		<p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>

ESCROUZAILLES

FHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50
Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Congoule, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

A VENDRE

Une VOITURE A QUATRE ROUES, presque neuve, avec ou sans capote, à volonté. — S'adresser au bureau du Journal.

LE

SIÈGE D'UXELLODUNUM

DRAME EN 5 ACTES EN VERS.

par l'Abbé CALMON MARC.

Professeur de Rhétorique.

au Petit-Séminaire de Montfaucon.

1 fr. 50 net 1 fr. 75 par la Poste.

Chez CRAYSSAC et chez GIRMA, à Cahors, ou chez l'auteur à Montfaucon.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENEDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18

Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 184 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 33,950,082 fr.

Arrérages payés aux Rentiers..... 169,898,374 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

M Bénéch, à Cahors

à Figeac, M. Puel : à Gourdon M. Lacambre : à Souillac, M. Planiol.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

AU PRINTEMPS

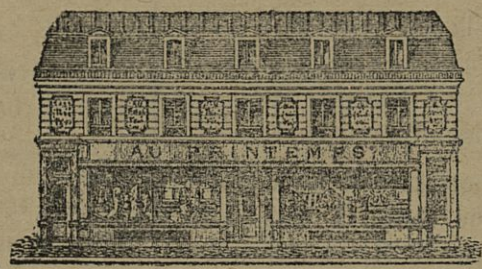
MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus



MAISON de Confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus

J. FILHOL & J. COURSE.

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9. CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHALES, CONFÉCTIONS SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NOA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N°s par An PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Parait tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital : 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. — Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **TREBUCHEN**

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la Ouate anti-rhumatismale du Dr Patisson.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale, rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.